

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°05/FM/BRA/2024 DU 01 OCTOBRE 2024, RELATIF A LA CONTRACTUALIZATION D'UNE AGENCE DE VOYAGE AERIENNE EN VUE DE FACILITER L'ACHAT DES BILLETS D'AVION ET AUTRES SERVICES DE VOYAGES NATIONAL ET INTERNATIONAL POUR FAIRMED.

Pièce N°1 : AVIS PARTICULIER

1- OBJET D'AVIS PARTICULIER

Le Coordonnateur Pays de la FONDATION FAIRMED au Cameroun porte publication d'un avis d'appel d'offres pour la sélection d'une agence de voyage en vue de faciliter l'achat des billets d'avions, réservation d'hôtels et autres services de voyage pour son personnel et partenaires.

2- CONSISTANCE DES SERVICES

La prestation en objet consiste à faciliter l'achat des billets d'avion, réservation d'hôtels et autres services de voyage pour le personnel et partenaires de FAIRMED au Cameroun.

3- PARTICIPATION

Les personnes physiques ou morales (organisations) ayant une expérience dans la facilitation des services mentionner en objet son inviter à participer à cet appel. Les compagnies intéressées doivent être basée au Cameroun.

4- DUREE DU CONTRAT

Un contrat **de deux (2) ans** sera attribué au soumissionnaire retenu à compter de la date de signature avec la fondation FAIRMED.

5- DELAI DE RECEVABILITE DES DOSSIERS.

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en trois (03) exemplaires dont un (1) Original et deux (02) copies devront parvenir au secrétariat de la Fondation FAIRMED au plus tard le **25 octobre 2024 à 12 heures précises.**

6- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de FAIRMED Cameroun à l'adresse info.brf@fairmed.cm.

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°05/FM/BRA/2024 DU 01 OCTOBRE 2024, RELATIF A LA CONTRACTUALISATION D'UNE AGENCE DE VOYAGE AERIENNE EN VUE DE FACILITER L'ACHAT DES BILLETS D'AVION ET AUTRES SERVICES DE VOYAGES NATIONAL ET INTERNATIONAL POUR FAIRMED.

Pièce N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES - RGAO

Article 1	Portée de la soumission
Article 2	Fraude et corruption
Article 3	Abus et exploitation sexuels
Article 4	Soumissionnaires admis à concourir
Article 5	Qualification des soumissionnaires
Article 6	Caractère confidentiel de la procédure

Article 1 : Portée de la soumission

Le Coordonnateur Pays de la FONDATION FAIRMED au Cameroun porte publication d'un avis d'appel d'offres pour la sélection d'une agence de voyage en vue de faciliter l'achat des billets d'avions, réservation d'hôtels et autres services de voyage pour son personnel et partenaires. Le soumissionnaire retenu signera un contrat cadre avec la Fondation FAIRMED pour une durée de deux (2) ans.

Article 2 : Fraude et Corruption

La Fondation FAIRMED exige des soumissionnaires la signature et le respect des règles d'éthiques professionnelles les plus strictes durant la passation et l'exécution de ce marché. En vertu de ce principe, la FONDATION FAIRMED :

a) Définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

- Le Fournisseur est coupable de corruption lorsqu'il offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent au cours de l'attribution ou l'exécution du dit marché.

- Se livre à des "manœuvres frauduleuses" qui déforme ou dénature les faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution du dit marché ;

- "Pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que la FONDATION FAIRMED en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;

- "Pratique coercitive" désigne toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menace à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou l'exercice du marché.

b) Rejettera une proposition d'attribution s'il détermine que le soumissionnaire proposé est, ou en connivence avec un staff de l'organisation ou directement ou l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à, des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

Article 3 : Prévention de l'exploitation, l'abus, le harcèlement sexuel (PEAHS)

La FONDATION FAIRMED prône l'égalité des sexes pour mettre fin à la discrimination sexuelle au sein de son organisation, des communautés cibles, des partenaires et des prestataires. FAIRMED considère la **PEAHS** comme un thème primordial dans chaque programme et projet. L'un des principaux objectifs de l'organisation est d'assurer l'égalité des droits et le développement durable des personnes marginalisées. FAIRMED exige des soumissionnaires le strict respect du Règlement sur la prévention de l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuel. Au besoin, FAIRMED conduira des enquêtes de moralité.

Article 4 : Soumissionnaires admis à concourir

L'Appel d'Offre s'adresse aux personnes morales ou physiques ayant un siège social en territoire camerounais et compétentes en matière d'achat des billets d'avion, réservation d'hôtels, et d'autres services ou besoin administratif relatif au voyage international et national.

Article 5 : Qualification du soumissionnaire

La commission d'analyse s'assurera que l'offre du Soumissionnaire retenu soit substantiellement conforme aux dispositions du dossier d'appel d'offres, satisfait aux critères de qualifications dans le cadre de cet appel d'offre.

Article 6 : Caractère confidentiel de la procédure

6.1 Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du marché n'aura pas été rendue publique.

6.2 Toute tentative faite par le soumissionnaire pour influencer la commission dans l'évaluation des offres ou tout Agent de la FONDATION FAIRMED Cameroun dans la décision d'attribution doit entraîner le rejet de son offre.

6.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 6.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec la FONDATION FAIRMED pour les motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°05/FM/BRA/2024 DU 01 OCTOBRE 2024, RELATIF A LA CONTRACTUALIZATION D'UNE AGENCE DE VOYAGE AERIENNE EN VUE DE FACILITER L'ACHAT DES BILLETS D'AVION ET AUTRES SERVICES DE VOYAGES NATIONAL ET INTERNATIONAL POUR FAIRMED.

PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES-RPAO

SOMMAIRE RPAO

- Article 1 : Objet de l'Appel d'Offre
- Article 2 : Financement
- Article 3 : Délai d'exécution
- Article 4 : Pièces constitutives du dossier d'Appel d'Offres
- Article 5 : Conditions générales Article
- Article 6 : Cautionnement
- Article 7 : Mode de présentation et remise des offres
- Article 8 : Recevabilité des offres
- Article 9 : Date d'ouverture des offres
- Article 10 : Ouverture des plis et évaluation des offres
- Article 11 : Attribution du marché, notification et signature du contrat cadre

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent Appel d'Offres a pour objet la sélection d'une agence de voyage pour faciliter l'achat des billets d'avions, réservation d'hôtels et autres services liés aux voyages international et national pour le personnel et les partenaires de la Fondation FAIRMED au Cameroun.

ARTICLE 2 : FINANCEMENT

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le budget de la **FONDATION FAIRMED**, exercice budgétaire 2025.

ARTICLE 3 : DÉLAIS D'EXÉCUTION

Le délai maximum d'exécution est de deux (2) ans à compter de la date de signature du contrat, avec une possibilité de renouvellement.

ARTICLE 4 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les pièces constitutives du présent appel d'offres sont :

1. L'avis d'Appel d'Offres,
2. Le Règlement Général de l'Appel d'Offre (RGAO) ;
3. Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;

ARTICLE 5 : CONDITIONS GÉNÉRALES

- Toutes les pièces remises par le soumissionnaire, à quelque titre que ce soit, devront être établies exclusivement :
 - En langue française ou anglaise ;
 - En exprimant tous les prix en francs CFA.
- Le Coordonnateur Pays de la Fondation FAIRMED pourra proroger la date limite de réception des offres mentionnée sur l'Avis d'Appel d'Offres, en publiant un rectificatif.
- Toute offre remise après la date limite de réception sera irrecevable.
- Aucune offre déposée avant la date limite ne pourra être ni retirée ni modifiée.
- La durée de validité des offres est d'un 30 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.
- Toutes les modifications sur le DAO seront communiquées à tous les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres et la date d'ouverture des plis sera modifiée en conséquence.

Article 6 : CAUTIONNEMENTS

Non-applicable

Article 7: MODE DE PRÉSENTATION ET REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies, devra parvenir sous pli fermé au Secrétariat du Bureau FAIRMED sis à l'adresse susmentionnée, au plus tard le **25/10/2024 à 12 heures précises.**

Elles seront contenues dans trois enveloppes fermées et scellées, comprenant dans l'ordre suivant :

Enveloppe A : Pièces administratives

- Une déclaration indiquant l'intention de soumissionner, précisant l'identité du représentant de l'Entreprise soumissionnaire, la raison sociale, la boîte postale et la localisation géographique du siège social ;
- Une copie de la carte de contribuable ;
- Une copie de l'attestation de conformité fiscale mise à jour ;
- Une copie du registre de commerce ;
- Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
- Une attestation du plan de localisation ;

Enveloppe B : Offre technique

- L'autorisation d'exercer comme agence de voyage au Cameroun
- Connaissance des normes de voyages national et international
- Réputation solide de l'agence de voyage
- Accompagnement personnalisé avant, pendant et après le voyage
- Expertise approfondie des destinations
- Transparence totale sur les tarifs et prestation
- Identification des préférences et exigences des voyageurs
- Fournir des solutions alternatives à temps en cas de changement avant et pendant le voyage
- Réservation des déplacements, hébergement, visa et billet pour le client
- Fournir des informations administratives en vue d'obtenir des visas
- Faire des prix préférentielle et compétitif des vols
- Périodicité et mode de paiement
- Gérer les problèmes de voyage, réclamations ou remboursement pour le compte du client
- Les curriculum vitae des agent(s) conseils et les superviseurs avec qui nous seront en liens.

Enveloppe C : Offre financière

Le soumissionnaire proposera un modèle de présentation de son offre financière.
Offre financière sera uniquement pour les services d'obtention de visa au Cameroun.

Article 8 : RECEVABILITÉ DES OFFRES.

Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt ne seront pas recevables.
Toute offre non-conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Article 9 : DATE D'OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en une phase au bureau de la Fondation FAIRMED Yaoundé, **le 29 octobre 2024 à 14 heures** précises par le comité d'analyse des offres administrative et technique.

Article 10 : OUVERTURE DES PLIS ET ÉVALUATION DES OFFRES

I. Evaluation de la conformité

A) Examen de la conformité des pièces administratives (Enveloppe A)

Le système d'évaluation des offres est la notation binaire (OUI / NON).

N.B. : Le soumissionnaire remplissant les critères de qualification et n'ayant pas obtenu 100% de « Oui » à ce stade sera éliminé.

B) Examen de la conformité des offres techniques (Enveloppe B)

Le système d'évaluation de la conformité des offres est la notation binaire (OUI/NON).

N.B. : Le soumissionnaire remplissant les critères de qualification et n'ayant pas obtenu au moins 70% de « oui » à ce stade sera éliminé.

Le soumissionnaire ayant proposé les plans de vols avec moins des escales va être attribue plus des notes. Toutefois, l'attribution du marché prendra en compte la note obtenue au regard de la pondération définie dans le présent Dossier d'Appel d'Offre.

Critères d'éliminations :

- 1- Fausse déclarations, falsification des documents ou substitution
- 2- Dossier administratif non conforme après un délai de 48 heures accorde dès l'ouverture
- 3- Absence d'agrément d'exercer dans le secteur aérien au Cameroun

Critères essentiels :

L'évaluation des offres techniques se fera sur la base d'une grille ci-dessous

N°	Critères d'évaluation	Validation du critère
1	Présentation de l'offre	3/3
2	Expérience du soumissionnaire	7/7
3	Critère techniques:	13/13
4	Moyens Humains	2/2

NB: Seules les soumissions qui auront obtenues 18points sur 25 critères seront admises à l'analyse financière.

C) Evaluation de l'offre financière (Enveloppe C)

Offre financière sera évalué sur la base de moins disant et la durée des services à rendre.

Article 11 : Notification et signature de contrat cadre :

Le soumissionnaire ayant obtenu la note la plus élevé sera notifié officiellement par le Coordinateur Pays de la Fondation FAIRMED au Cameroun. Un contrat cadre sera établis entre les 2 parties.